

Monsieur Fabien DI FILIPPO
Député de la Moselle

Monsieur Pierre-Olivier CAVEY
Directeur des études et des campagnes
Ligue de Défense des conducteurs
23, avenue Jean Moulin
75014 PARIS

Paris, le 10 avril 2018

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez récemment fait part de votre indignation suite à la mesure annoncée par ce Gouvernement d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur le réseau routier secondaire de 90 à 80 kilomètres par heure, et ce, dès le 1er juillet 2018.

En tant que Député de la 4ème circonscription de la Moselle, j'ai dénoncé et je continue de dénoncer cette mesure inutile, voire dangereuse, et pénalisante pour les habitants des territoires ruraux et périphériques, qui sont souvent sans alternative pour se déplacer dans leur vie de tous les jours. Emmanuel Macron et le Gouvernement ne cessent de s'attaquer aux automobilistes, comme en témoigne aussi la scandaleuse hausse des taxes sur le carburant.

J'ai apporté mon plein soutien à la proposition de résolution portée par mon collègue Guillaume Larrivé, demandant au Gouvernement de renoncer à cette limitation de vitesse qui ne se justifie pas. La diminution du nombre de victimes d'accidents de la route est un objectif essentiel de toute politique de sécurité routière, mais il reste entièrement à démontrer que cette mesure contraignante et généralisée à l'ensemble du réseau routier secondaire est susceptible d'y contribuer.

D'une part, des éléments objectifs font cruellement défaut pour évaluer l'utilité et la légitimité de la mesure annoncée par le Gouvernement. Vous demandez l'ouverture d'une Commission d'enquête parlementaire sur l'échec de la politique répressive engagée à l'encontre des automobilistes depuis 15 ans, et je relaierai votre demande ; une expérimentation (menée sur 84 kilomètres de routes nationales sur les quelques 400 000 kilomètres que compte notre pays) a été menée de juillet 2015 à juillet 2017 afin de déterminer l'impact de cette mesure sur l'accidentologie, mais le bilan mis en ligne très tardivement, n'aborde en rien la question de l'accidentalité, aucun lien de cause à effet ne peut donc être établi entre la réduction de la vitesse de 10km/h et le taux d'accident. Avec ma collègue Véronique Louwagie, nous avons dénoncé l'absence totale d'éléments précis et scientifiques relatifs à l'efficacité de la mesure, dans un récent courrier au Premier Ministre.

D'autre part, les études menées dans des pays voisins comme le Danemark et la Suisse n'établissent pas de lien entre réduction de la vitesse moyenne et baisse de la mortalité sur la route. Il est à craindre, au contraire, que la diminution à 80 kilomètres par heure de la vitesse autorisée, sans différenciation entre les poids lourds et les autres véhicules, ne se révèle accidentogène.

Plutôt que d'adopter des mesures improvisées sans concertation, le Gouvernement devrait mieux prendre en compte les causes structurelles de l'insécurité routière. Il apparaît en effet que le mauvais état des routes (dans un contexte de dégradation continue du réseau routier et de diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales) et l'altération de l'attention des conducteurs (par

l'utilisation indue du téléphone portable au volant ou l'usage de stupéfiants) sont des causes bien plus importantes d'accidents que la vitesse à 90 kilomètres par heure.

Vous pouvez compter sur moi pour faire entendre votre voix et pour continuer de combattre cette mesure injuste et pénalisante pour les habitants des territoires ruraux.

Bien à vous,



Fabien DI FILIPPO